ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 19
votants : 27

OBJET : Politique de la Ville : Demande de Subvention au Conseil Régional et au Conseil Général afin de réaliser l'aménagement d'un espace de fitness dans le quartier de La Condamine.

L'an deux mille quatorze
le lundi 4 du mois d'août à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en Conseil, en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2014

PRESENTS : Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO / Virginie GIMENEZ/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Francoise DAMILANO /Philippe JANIN/ Taoufik FATFOUTA/ Sonia CHAKROUNI / Jean-Luc CAMBRA/ Eddie DEGIOVANNI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Emmanuelle GAZIELLO / Delphine BOLLARO/ VESTRI pierre/ GIMENEZ Jean-Marc/ Philippe MINEUR
PROCURATIONS: Melanie MORINI à Monsieur Romain BIANCHI / Sophie ESPOSITO à Monsieur Jean-Marc GIMENEZ / Nathalie DIGANI à Madame Virginie GIMENEZ / Christine DECORDIER à Madame Alexandra RUSSO/ Gracienne DODAIN à Monsieur Philippe MINEUR/ Serge DIGANI à Monsieur Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Marc LEROY à Monsieur Pierre VESTRI / José DRAGONI à Madame Emmanuelle GAZIELLO.
Secrétaire de séance : Monsieur Romain BIANCHI

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

VU le dispositif de la politique de la ville

CONSIDERANT l'intérêt pour les habitants de pouvoir pratiquer des activités physiques

IL EST PROPOSE d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 22 000 euros, il comporte l'achat des appareils nécessaires au nombre de 11 appareils.

Après en avoir délibéré avec les membres du Conseil Municipal, le Maire propose la sollicitation d'une aide financière du Conseil Régional et du Conseil Général au titre de l'investissement, selon le plan de financement suivant

Conseil Régional	10 000 euros
Conseil Général	7 500 euros
Ville	4 500 euros

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
le : 5/8/14
et publication en mairie le : 5/8/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire de DRAP
Robert NARDELLI